



Information réglementée

Moury Construct s.a. : réglementation en matière de transparence

Bruxelles, 12 septembre 2008 – Conformément aux dispositions du Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Moury Construct s.a. communique ci-joint les informations concernant les seuils de déclaration ainsi que les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote.

Les statuts de Moury Construct s.a. prévoient un seuil statutaire de 3 %, en sus du seuil légal de 5 % et des multiples de ce seuil légal.

Au 1^{er} septembre 2008, les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

Total du capital	€ 23.744.700
Nombre d' aActions ordinaires	396.426

Nombre de droits de vote (=dénominateur) 396.426

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Mr Guy Jacquet
Directeur financier
Avenue Jules Génicot, 18
B - 1160 Bruxelles
Tél. : +32 (0)4 344 72 11
E-mail : gjacquet@moury-construct.be
Site Internet : <http://www.moury-construct.be>